



Revision en france d'un jugement de divorce suisse

Par **BertParis**, le 10/12/2009 à 16:09

Bonjour,

Divorcé en Suisse (jugement rendu en 2007), je souhaite entamer en France une demande de revision de la pension, au motif d'un changement de niveau de revenus.

Residant désormais en France, puis je faire cette demande aupres d'un juge francais?

Je precise pour information que mon ex-epouse est francaise mais résident toujours en suisse, mes 2 enfants vivants avec mon ex-conjoint sont nés en France donc francais, en outre nous nous sommes mariés en France.

Au final, 2 questions :

1 - un JAF francais est il competent?

2 - Pourrais je avoir les coordonnées d'un(e) avocat(e) spécialisé(e) et ayant une experience de ce type de procédure entre les 2 pays.

Merci d'avance.

Bertrand